

MAIRIE DE NEGRONDES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'An Deux Mil vingt-six, le 10 mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 03 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise – COMBEAU Bertrand - SEES Annie – CHANTRY-RIBIERE Corinne -CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi –CALVET Jérôme – AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - GRANGE Stéphane- CAMELIAS Claude

Absents excusés : Christophe DOUBLET –Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES-

Absent : Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Annie SEES

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour :

- Délibération : Approbation du procès-verbal du 10/03/2026
- Délibération : Rapport annuel d'activité du SMOSST (Syndicat des Transports)
- Délibération : Don à la commune
- Délibération : AFAFE : Chemins à supprimer, chemins à créer ou à régulariser, Pistes DFCI prévues
- Délibération : SMDE 24 : Modification statutaire du SMDE24
- Délibération : SDE 24 : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24 pour la compétence Éclairage Public des parcs d'activité (ZAE).
- Délibération : Tarif location salle des fêtes Audebert
- Délibération : Vote du CFU 2025
- Délibération : Affectation des résultats

Comptes rendus divers :

- Compte-rendu conseil communautaire du 29 janvier
- Compte-rendu rendez-vous avec le SDE (Syndicat Départemental d'Energies)24 pour Salle des fêtes Audebert
- Compte-rendu du chantier de l'atelier municipal
- Compte-rendu local Pétanque
- Compte-rendu de la réunion pour les travaux de l'Allée Léon Puiffe
- Compte-rendu SMOSST (Syndicat des Transports)
- Compte-rendu conseil d'école du 27 février

Questions et informations diverses :

- Prime certificat d'énergie au logement rue des Fours à Chaux
- Travaux de rétrécissement aux Couriveaux
- Venue de l'Inspectrice de l'Académie à l'école pour l'ouverture de la semaine départementale des maternelles le lundi 23 mars.
- Licence IV
- Point d'Apport Volontaire : Borne de 30 litres

1/ Approbation du Procès-Verbal du 27 Janvier 2026- Délibération n°04/2026 :

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le projet du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 qui a été envoyé par mail à chaque élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

2/ Rapport d'Activité du SMOSST – Année 2025 – Délibération n°05/2026 :

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Madame le Maire présente pour l'exercice 2025, le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers (SMOSST).

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3/ Don à la commune – Délibération n°06/2026 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu l'offre de don présentée par un administré

Considérant que le don proposé consiste à verser à la commune de Négrondes la somme de 25 000 €.

Considérant qu'aucune condition n'a été stipulée pour l'utilisation de ce don

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par un administré sous réserve qu'il ne soit grevé d'aucune charge présente et à venir,

Article 2 : D'exprimer ses remerciements à cette personne pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'inscrire ce don dans le budget de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ Aménagement Foncier, Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) liste chemins à supprimer à créer ou à régulariser et les pistes DFCI prévues – Délibération n°07/2026 :

Dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), le Président du Conseil Départemental en date du 17 février 2026, par arrêté n° 2026-00557570, a mis en place une enquête publique portant sur le projet du nouveau parcellaire et le programme des travaux connexes sur les communes de Vaunac, Eyzerac, Lempzours et Négrondes.

Il est nécessaire que la commune délibère sur le projet des chemins ruraux, à supprimer, à créer, à modifier ou à conserver ainsi que sur les pistes DFCI ou dessertes forestières à prévoir.

Après avoir examiné le tableau ci-dessous :

BILAN CHEMINS NEGRONDES		
Chemins à supprimer		
N°	Lieu-dit	Linéaire (ml)
1	Bos Levadis	170
2	La Patourie	320
3	Bos Cabanier	320
4	La Patourie	140
5	La Patourie	270
6	La Patourie	100
7	Bosroulet	200
8	Couchaud	50
TOTAL		1570
Chemins à créer ou à régulariser		
A	Machefer	50
A1	Puy Fontaine	400
TOTAL		450
PISTES DFCI PREVUES		
P1	Chemin des Facteurs	1000
1/2 de P2	Les Gravières (entre NEGRONDES et LEMPZOURS)	310
P3	Couchaud	500
TOTAL		1810

Le Conseil municipal accepte le projet proposé dans le cadre de l'enquête publique qui ne deviendra définitif qu'à l'issue de celle-ci.

5/ Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) – Délibération n°08/2026 :

Madame le Maire expose aux membres du conseil Municipal les éléments suivants :

Vu le rapport de la cour de la Régionale des Comptes du 14 avril 2023 et sa recommandation n°3 relative à la mise en conformité des modalités de décision du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) avec l'article L 5212-16 du CGCT.

Vu la demande d'évolution du SMDE 24 sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 11 octobre 2024 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L 2224-7 du CGCT.

Vu les problématiques de gestion du quorum des comités syndicaux du SMDE 24,

Vu la délibération n°25 du 23 janvier 2026 prise par le Comité Syndical du SMDE 24,

Considérant qu'il y a une nécessité de faire évoluer les statuts du SMDE24 non seulement pour une mise en adéquation réglementaire mais également afin d'en améliorer son efficacité,

Considérant que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les modifications statutaires,

Après avoir présenté, les nouveaux statuts du SMDE 24, Madame le Maire propose de les accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la modification statutaire du SMDE 24,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6/ Adhésion de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux – Eclairage Public des ZAE - Délibération n°09/2026 :

Madame le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte :

- La compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence Eclairage Public des parcs

d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du :

- 11 décembre 2025 concernant le SDE 24

- 18 décembre 2025 concernant la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24

7/Frais de location salle des fêtes Audebert – Délibération n°10/2026 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité est sollicitée régulièrement pour des demandes de location de la salle des fêtes Audebert pour des demi-journées.

Pour l'utilisation de la salle des fêtes Audebert une demi-journée, il est proposé une location à hauteur de 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de leur proposer une participation pour le chauffage

-à hauteur de 80 € pour l'utilisation de la salle Audebert pour une demi-journée

8/ Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Délibération n°11/2026 :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la confirmation d'adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) en date du 17 juin 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Négrondes ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Négrondes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Négrondes

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9/ Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget Principal de la Commune – Délibération n°12/2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatifs à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante après consultation des résultats définitifs

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	138 927.84
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	814 760.87
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	753 688.51
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-39 711.93
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-153 100.00
Besoin de financement F. = D. + E.	192 811.93
AFFECTATION =C. = G. + H.	753 688.51
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	192 811.93
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	560 876.58
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-AFFECTE l'excédent global de fonctionnement de 753 688,51 € au budget principal 2026 comme suit :

560 876,58 € € au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement

192 811,93 € au compte R 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement

-REPORTE le déficit d'investissement de 39 711.93 € au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la section d'investissement au budget principal 2026

- Comptes-rendus divers :

-Compte-rendu conseil communautaire du 29 janvier :

Il a été validé les AC définitives pour tenir compte des adhésions individuelles de certaines communes au SMO DFCI dont la communauté de communes rembourse la participation par l'intermédiaire des AC.

Il a été créé un CST (Comité Social Territorial) pour la communauté de communes et le CIAS

Il a été instauré l'IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires)

Il a été approuvé le plan de financement d'une bibliothèque à La Coquille.

Les conditions financières pour l'aménagement d'un giratoire et d'une voie de desserte aux Marimonts ont été également validées.

Il a été signé une convention avec les communes concernées pour la mise à disposition des accueils périscolaires.

Le nouveau plan de financement a été validé pour les travaux du Pont de Pommarède à Miallet.

-Compte-rendu rendez-vous avec le SDE 24 pour la salle des fêtes Audebert :

Une visite a été programmée suite à l'audit qui a été fait., où des précisions ont été demandées pour une étude d'une isolation par l'extérieur, afin de garder le volume à l'intérieur de la salle. Il a été préconisé le changement du chauffage ainsi qu'une isolation de l'arrière-scène. L'implantation des panneaux solaires ne serait pas très efficace vu l'implantation des platanes au bord de la RD 73.

-Compte-rendu du chantier de l'atelier municipal :

Les portes en aluminium et les fenêtres ont été posées. Le choix du carrelage du sol ainsi que la faïence ont été choisis.

La RDE 24 va installer la pompe de relevage la semaine 12.

-Compte-rendu local pétanque :

Le projet est d'aménager le terrain de tennis et une partie du terrain de football, ainsi que le club house.

-Compte-rendu de la réunion pour les travaux de l'Allée Léon Puiffe :

Les travaux pour le compte du SMDE 24 (l'eau) et de la RDE 24 (assainissement collectif) ont commencé, ainsi que pour la fibre en suivant.

La circulation est fermée pendant un mois, une déviation a été mise en place.

-Compte-rendu SMOSSST (Syndicat des Transports) :

Il a été voté le compte de gestion 2025 et le compte administratif 2025, avec une affectation des résultats de 244 327,41€. Le budget primitif 2026 a été également proposé au vote. Il a été présenté la rapport d'activité 2025 et est adressé à chaque commune membre.

-Compte-rendu conseil d'école du 27 février et venue de l'Inspectrice d'Académie à l'école

Les effectifs vont augmenter à la rentrée de septembre 2026.

L'inspectrice sera présente le lundi 23 mars à l'Ecole de Négrondes pour ouvrir la semaine départementale des maternelles.

Questions et informations diverses :

- Prime certificat d'énergie au logement rue des Fours à Chaux :

Une prime CEE a été versée à la commune pour les travaux de rénovation du logement situé rue des Fours à Chaux soit 1 665.89 €.

-Travaux de rétrécissement aux Couriveaux :

Les travaux ont été réalisés aux Couriveaux avec l'aide de nos agents et la communauté de communes, le coussin berlinois sera installé prochainement. Pour information, les flèches de priorité rouge/noire ne sont pas obligatoires car la chaussée rétrécie fait moins de 30 mètres, et le Code de la Route donne la priorité aux véhicules montants.

-Licence IV :

Les arômes sont repris pour une activité non commerciale (hébergement de personnes âgées et chambres d'hôtes). Se pose le problème de la récupération de la licence IV. Les propriétaires disent qu'elle sera cédée au plus offrant après évaluation.

-Point d'Apport Volontaire : Borne de 30 litres :

A la halle à marchandises, le couvercle d'un des conteneurs des ordures ménagères sera adapté pour recevoir un sac de 30 litres avec décompte d'une ½ ouverture. Le SMD3 nous préviendra avant l'installation afin que l'on communique en amont.

-Bâtiment appartenant à Mme Longueville :

Mme Longueville est propriétaire de deux granges face à sa maison, situées rue Albertine Guillaumy, très abimées. L'une s'est déjà écroulée pour partie et l'autre ne va pas tarder à faire de même.

Elle a contacté un entrepreneur de sa connaissance pour qu'il vienne détruire les bâtiments (sans compensation financière). Cela traîne depuis plusieurs mois, et les bâtiments s'abiment de plus en plus en limite de la voie publique.

Il serait intéressant pour la collectivité d'acquérir ces deux parcelles afin de créer, après démolition, un élargissement et des places de stationnement.

-Elections municipales :

Modification de la tenue du bureau de vote car Jérôme CALVET sera absent.

- Prochain conseil municipal :

Vendredi 20 Mars à 20h pour élection du maire et des adjoints

Mardi 21 avril ou 28 avril à 20h : vote du budget

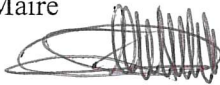
Rémi DAURIAC : il rappelle que la pente du dos d'âne au niveau de la RD73 – sens Négrondes/Coulaures, est trop abrupte. Il l'a signalé déjà à plusieurs reprises.

Katia CABALLERO : demande que l'on s'occupe des buses bouchées au niveau de la route des Scieries, à la sortie de la maison de M. Barbier. L'évacuation des eaux pluviales hors de la buse participe au ruissellement en direction des habitations de l'autre côté de la route.

Stéphane GRANGE : signale un besoin de calcaire au niveau du chemin derrière l'entreprise Bost et Grandchamps

Séance levée à 22h37

Le Maire



Françoise DECARPENTRIE

Le secrétaire de séance



Annie SEES